
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MARS 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Félix-Amédée-Théodore De Goussencourt.

MESSIEURS,

Le sieur De Goussencourt, propriétaire, domicilié à Pipaix, canton de Leuze, province de Hainaut, est né à Fontainebleau, le 13 nivose an VIII. Après avoir servi en France, d'abord comme garde du corps du roi, et ensuite comme sous-lieutenant au 1^{er} régiment de carabiniers, il vint en Belgique recueillir la succession du baron De Briffioil, son oncle, et depuis cette époque, qui date de 1832, il a constamment habité ce pays.

Il résulte des renseignements recueillis que le pétitionnaire est, du côté de sa mère, d'origine belge; qu'il a épousé une femme belge qui l'a rendu père d'un enfant, né sur le sol de la Belgique; qu'il possède dans ce pays une grande partie de ses propriétés, et qu'enfin sa conduite a toujours été à l'abri de tout reproche.

Les autorités consultées estiment qu'il est, à tous égards, digne de la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
DU BUS AÏNÉ.